



La ville de Villemomble

Recrute un directeur adjoint d'accueil de loisirs (H/F)

Cadre d'emploi des adjoints d'animations

Missions principales (non exhaustives) :

- ✚ Seconder le directeur dans toutes ses missions
- ✚ Remplacer le directeur du centre en cas d'indisponibilité
- ✚ Participer à l'élaboration du projet pédagogique, en lien avec le directeur, dans le respect du PEDT (Projet Éducatif Territorial)
- ✚ Élaborer le projet d'animation avec les animateurs
- ✚ Assurer au quotidien une fonction d'animateur
- ✚ Participer activement aux réunions hebdomadaires les mardis matin et jeudis après-midi
- ✚ Faire respecter la législation en vigueur et les consignes de travail
- ✚ Assurer des directions selon les nécessités de service, notamment durant les vacances scolaires
- ✚ S'inscrire dans une dynamique de groupe, constructive et positive
- ✚ Participer aux projets spécifiques et aux animations de la ville (carnavals, kermesse, course aux œufs...)

Profil et compétences :

- ✚ Diplôme exigé : BPJEPS ou DUT spécialité carrières sociales ou BAFD +80 mineurs ou équivalence
- ✚ Méthodologie de projets
- ✚ Connaissance de la réglementation des accueils de loisirs
- ✚ Connaissance des besoins et des aptitudes des enfants d'âge maternel et élémentaire
- ✚ Encadrement et management d'une équipe
- ✚ Bon niveau rédactionnel
- ✚ Techniques d'animations et d'encadrement auprès d'enfant d'âge maternel et élémentaire
- ✚ Activités d'éveil, sportives, culturelles et artistiques
- ✚ Horaires irréguliers avec amplitude variable selon la période
- ✚ Bonne maîtrise de l'outil informatique (fonction de base Word, Excel, Outlook).
- ✚ Ponctualité et assiduité
- ✚ Discrétion et respect du devoir de réserve

Période scolaire :

- ✚ L'accueil du soir de 16h30 à 19h00
- ✚ Le mercredi 10h de travail sur une amplitude de 7h30 à 19h
- ✚ La pause méridienne de 11h30 à 13h20
- ✚ Réunion les mardis matins de 10h00 à 11h30 et les jeudis après-midis de 14h30 à 16h30

Période vacances :

- 9h36 par jour sur une amplitude de 7h30 à 18h30

Rémunération et complément d'information :

- Rémunération statutaire
- Régime indemnitaire
- Complément Indemnitaire Annuel (CIA)
- Prime de fin d'année
- Restauration municipale
- 25 congés annuels et 11 ARTT
- EPI fournis

Adresser votre lettre de motivation et votre CV à recrutement@mairie-villemomble.fr ou par courrier à
Monsieur le Maire de Villemomble – service recrutement
13 bis rue d'Avron 93250 VILLEMOMBLE
Toutes les offres sur le site www.villemomble.fr rubrique « la ville recrute »